

Laïcité : un levier d'émancipation pour les femmes

Publié le 23.11.2021

Invité par la Ville, le philosophe Henri Peña-Ruiz animera une conférence, mercredi 24 novembre, sur le thème : "Laïcité : un levier d'émancipation pour les femmes". Une soirée organisée dans le cadre de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Il a accepté de répondre à quelques-unes de nos questions.

Pouvez-vous rappeler ce qu'est la laïcité ?

Dans nos sociétés multiculturelles, il est important de définir le cadre d'accueil qui puisse faire coexister ensemble des personnes de toutes origines, de toutes convictions. À mes yeux, la laïcité le fait de très belle manière puisqu'elle se définit comme un principe juridique d'indépendance de la puissance publique par rapport à toutes convictions particulières que ce soit l'athéisme, la religion, les convictions philosophiques. Ces convictions sont libres mais elles n'engagent que ceux qui les partagent. En revanche, l'État, lui, doit se fonder sur les droits de l'être humain (liberté, égalité, universalité de l'intérêt général etc...). **Donc effectivement, la laïcité n'est pas du tout une doctrine anti-religieuse mais elle permet simplement à des personnes qui ont des convictions spirituelles différentes de vivre de façon harmonieuse.** D'où l'importance d'avoir un État laïc, indépendant de toutes religions.

En quoi la laïcité est-elle favorable à l'émancipation de la condition des femmes ?

La plupart des sociétés humaines ont été des sociétés patriarcales (le terme "patriarcal" est issu de "pater" en latin le père). Dans ce modèle, l'homme domine la femme, le père domine la mère et donc la famille. Cela est vrai au cours de l'Antiquité, du Moyen-Âge et jusqu'à une époque récente, où a surgi l'aspiration légitime des femmes à être traitées à égalité par rapport aux hommes. Dans la mesure où les sociétés patriarcales avaient été sacrnalisées par les trois religions du Livre (le judaïsme, le christianisme et l'islam), la domination masculine est restée très prégnante jusqu'à récemment. Exemple : dans le catholicisme, il y a la notion de chef de famille. Jusqu'en 1982, en France le livret de mariage stipulait que le mari est le chef de famille, il choisit le domicile conjugal et sa femme est tenue de le suivre. Il y a là, la domination de l'homme sur la femme. **Aujourd'hui, grâce à l'émancipation des femmes, on a abandonné la notion de chef de famille. Désormais, le texte de loi dit que le mari et la femme exercent conjointement l'autorité parentale.** Il est donc très important d'affranchir la loi civile par rapport à la loi religieuse.

Doit-on ces avancées aux révolutionnaires de 1789 ?

On le leur doit en partie mais c'est un processus qui a été très long. **Il a fallu attendre 1945 pour que les Françaises acquièrent le droit de vote. Entre 1789 et 1945, les femmes sont restées exclues du suffrage universel masculin.** En Turquie, Mustafa Kemal Atatürk qui était très laïc a permis aux femmes de voter dès 1934. En France Olympe de Gouges réclamait déjà le droit de vote pour les femmes. À la Libération, Simone de Beauvoir a publié son meilleur livre, "Le deuxième sexe".

En fait, les évolutions importantes pour la condition féminine ont eu lieu dans la seconde moitié du

20^e siècle. Exemples : la légalisation de l'avortement initiée par Simone Veil en 1975 et les différents moyens de contraception.

Pourquoi est-ce important de rappeler l'importance de la laïcité encore aujourd'hui ?

Même en France, l'égalité des sexes a encore du chemin à parcourir. **Si théoriquement, les hommes et les femmes sont à égalité quant aux droits, on sait très bien que le principe "à travail égal, salaire égal" n'est pas toujours respecté. Les femmes gagnent 15 à 20% de moins que les hommes pour un même travail.** Autre exemple : pourquoi oblige-t-on les femmes à se voiler le corps alors qu'une telle obligation n'est pas faite aux hommes ? Les hommes aussi peuvent être des objets de désir. À une époque, quand l'enfant tombait malade, il n'y avait de congé parental que pour la mère. Maintenant, le congé peut être posé indifféremment par la mère ou le père. Il y a encore du chemin à parcourir pour que les femmes accèdent au même statut que les hommes dans la société française.

Débat « Laïcité : un levier d'émancipation pour les femmes »

Mercredi 24 novembre, de 18h à 20h.

Carré des services, 15 rue d'Arras.

Pass sanitaire obligatoire.